

DELIBERATION

16 (4.2)

Le 21 février 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 février 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, MARTY, DRIOL, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, BRUEL, GIAUME, BOUZINA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, MARRET, RASCLARD, SEGUIN,

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame RIVIERE, Madame DUCREUX à Madame MARTY, Monsieur LUAIRE à Monsieur J. BEAL, Madame BOIS-CARTAL à Madame FABRE, Madame DURAND à Monsieur FESSY, Monsieur CEYTE à Monsieur MARRET,

Absente : Madame KHEBRARA

Secrétaire : Madame RIVIERE

Objet : Recours à un contractuel durant la haute saison au Château de Bouthéon

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une fréquentation accrue du Château de Bouthéon en saison estivale, justifie le recours à un emploi contractuel pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2019. Cet agent travaillera sur une durée hebdomadaire de 35 heures annualisées et sera chargé de l'accueil et des animations au Château.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recrutement d'un agent contractuel tel que ci-avant détaillé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail à intervenir.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 février 2019

Le Maire

Jean-Claude SCHALK



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190222-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2019
Affichage : 22/02/2019

Pour l'autorité compétente
par délégation

Jean-Claude SCHALK